

POLICE GÉNÉRALE.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Passé-Pour  
à l'Étranger,  
valable pour un an.

DÉPARTEMENT  
du Cantal

Registre 7876  
N° 61

Passé-Port à l'Étranger,  
valable pour un an.

SIGNALEMENT.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Agé de 31 ans  
taille d'un mètre 62 centimètres  
cheveux châtains  
front ordinaire  
sourcils noirs  
yeux bleu gris  
nez long  
bouche grande  
barbe grasse  
menton rond  
visage ovale  
teint coloré

Nous Préfet du Cantal

requérons les Autorités civiles et militaires de la République Française, et prions les Autorités civiles et militaires des Etats amis ou alliés de la France, de laisser passer librement M. Arminoux, Guillaume, natif de Sadinhac (Cantal) demeurant à Sadinhac (id) allant à Barcelonne (Espagne) et de lui donner aide et protection en cas de besoin.

Le présent Passé-Port est valable pendant un an pour sortir de France.

Fait à Civillac, le quatre novembre mil huit cent soixante-seize

Signature du Porteur :

*Le dit Arminoux  
a été vu et  
fait un croquis*

+

Le Préfet Général  
*Arminoux*